

# **Comité Local d'Information et de Concertation de Château-Arnoux-Saint-Auban**

## **réunion du 26 janvier 2012**

### **- Compte-Rendu -**

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLEANTS, SUIVANT ARRETE PREFECTORAL DU 26 DECEMBRE 2007

*COLLEGE « ADMINISTRATIONS »*

VINCENEUX Valérie	SECRETAIRE GENERALE SOUS-PREFECTURE 04	Présente
VIGUIER Jean-Marc	SIDPC	Présent
CHIROUZE Vincent	DREAL	Présent
CARRET Thierry	Sdis 04	Présent
BARBARISI Bernard	DDT 04	Présent
SANCEY Olivier	DIRECCTE 04	Présent

*COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »*

*Titulaires*

MARTELLINI Patrick	MAIRE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	Présent
COMBE Gérard	MAIRIE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	Présent
PETRICOLA Serge	MAIRE DE L'ESCALE	Présent
LEUDIER Philippe	MAIRIE DES MEES	Présent
VADOT Pierre-Yves	CONSEIL GENERAL 04	Excusé

*COLLEGE « EXPLOITANTS »*

*Titulaires*

CARRAZ Gilles	DIRECTEUR ARKEMA	Présent
NESTY Patrick	ARKEMA	Présent

*COLLEGE « SALARIES »*

*Titulaires*

BLANC Philippe	CHSCT ARKEMA	Présent
DUBOIS Thierry	CHSCT ARKEMA	Présent
MANZONI Jean-Marc	CHSCT ARKEMA	Présent
ROVIDA Jean-Michel	CFDT	Présent

*COLLEGE « RIVERAINS »*

*Titulaires*

BELMONTE Augustin		Excusé
RICHAUD Jean-Louis		Présent

*MEMBRE PERMANENT*

SACHER Michel	CYPRES	Présent
---------------	--------	---------

## AUTRES PRESENTS NON DESIGNES

### COLLEGE « ADMINISTRATIONS »

GIBELIN Jean-Marie	DDT 04	Présent
KIMMEL Pascal	SDIS 04	Présent
VINCHES Pierre	DREAL	Présent

### COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES »

QUEYREL Brigitte	CASA	Présent
VALLET Anthony	MAIRIE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	Présent

La réunion débute à 14h15.

La séance est ouverte par M. Martellini, maire de Château-Arnoux-Saint-Auban, qui copréside le CLIC. Mme Vincheneux, secrétaire général de la sous-préfecture de Forcalquier, présente les excuses de M. le sous-préfet, retenue par d'autres obligations. Mme Vincheneux rappelle les missions du CLIC et présente l'ordre du jour aux participants.

Un tour de table de présentation est effectué.

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 MARS 2010

Il n'y a pas de remarques. Le compte rendu est adopté.

## BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE DU SITE D'ARKEMA

M. Nesty présente un diaporama (voir **annexe 1**)

M. Martellini demande s'il existe des formations pour les sous-traitants et les intérimaires ?

M. Carraz répond qu'un décret régleme cette formation qui est obligatoire. L'entreprise va au-delà des obligations en organisant différentes actions de sensibilisation qui portent aussi bien sur les aspects techniques, qu'organisationnels et de comportement.

Toutes les entreprises extérieures sont associées aux programmes « Vision » et « Essentiels ».

En cas d'accident, une analyse est faite dans les 48 heures (arbre des causes en particulier) et des modifications sont apportées pour que l'évènement ne se reproduise plus. Le CHSCT et l'animateur sécurité de l'usine est présent lors de cette analyse.

Une question est posée à propos du PPI qui est en refonte.

M. Viguier répond que la réflexion sur le nouveau PPI a été initiée au moment de l'exercice du 16 juin 2011. La réécriture se fera par les services de la préfecture à partir d'avril 2012.

## AVANCEMENT DU PPRT

M. Vinches présente la carte des aléas (voir **annexe 2**).

Il apparaît des zones TF+ qui affectent des enjeux :

- ✓ Au sud, la gare et un site d'entreprises sont touchés par le danger généré par la station de compression de l'éthylène.
- ✓ Au nord, la voie ferrée est touchée par les stockages d'HCl anhydre.

De nouvelles études de réduction des aléas doivent être remises pour le 17 février prochain.

## PLANNING POUR LE PPRT

(voir schéma en **annexe 3**)

- Il ne peut pas y avoir de réunion de POA durant la période de réserve électorale : les réunions sont reportées en juin 2012.
- Il doit être organisé trois réunions publiques à Château / L'Escale / Les Mées.
- Une réunion du CLIC est à prévoir en octobre 2012 pour donner un avis sur le projet de PPRT.
- L'approbation devrait se faire pour juin 2013.
- Une prorogation du délai initial va être demandée ; Mme Vincheneux indique que les services de l'État souhaitent se tenir strictement à ce planning.

M. Gibelin précise qu'en ce qui concerne la concertation, des registres doivent être disponibles dans les trois mairies.

M. Martellini estime que l'impact de ce PPRT est important pour les entreprises qui souhaiteraient s'implanter dans la zone.

Mme Vincheneux demande si l'arrivée d'Amarante aura des répercussions sur le PPRT et sa procédure d'élaboration.

M. CARRAZ répond que l'arrivée de l'entité Amarante n'a aucune répercussion à ce niveau.

M. Chirouze tempère en disant qu'à ce stade il n'était pas possible, en raison du manque d'information, d'affirmer que l'arrivée d'Amarante n'aurait aucune conséquence sur le PPRT. Arkema et Amarante devront fournir les informations qui seront nécessaires à la détermination des conséquences au titre du PPRT.

Mme Queyrel s'inquiète de l'impact financier des mesures foncières supplémentaires.

M. Carraz répond que l'impact financier n'est pas encore chiffré, seules les études techniques sont en cours. De plus, Arkema a déjà investi pour diminuer les aléas (mesures complémentaires).

M. Chirouze explique les deux types d'approche : si le site est incompatible avec son environnement, on envisage des mesures complémentaires, financées par l'industriel ; après l'établissement du zonage réglementaire, si le site est compatible avec son environnement (niveau de risque acceptable au sens de la circulaire du 10 mai 2010), des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires, elles sont alors financées par une convention tripartite. Mme Queyrel attire l'attention sur la difficulté à mettre en place cette convention

## PROBLEME D'AUDIBILITE DES SIRENES D'ALERTE

Un diaporama est présenté par M. Nesty (voir **annexe 4**).

Des problèmes d'audibilité ont été constatés lors du dernier test en 2009, sur l'ancien périmètre.

M. Viguier propose que l'audibilité soit à nouveau testée sur le nouveau périmètre dès que le PPI sera finalisé.

M. Martellini s'inquiète car la population ne fait pas la différence entre les sirènes de rappel des sapeurs-pompiers volontaires et la sirène PPI.

M. Sacher rappelle que la sirène PPI retentit pendant environ cinq minutes, ce qui n'est pas le cas des sirènes « pompier », qui ne devraient plus sonner.

M. Sacher fait une présentation du nouveau système d'alerte et d'information de la population (SAIP) : en cas d'accident, les sirènes devraient retentir, mais elles seront complétées avec tout moyen d'alerte disponible et à terme, par des messages sur les téléphones portables.

Le CLIC propose qu'une expérimentation de ce nouveau système d'alerte soit montée sur Château-Arnoux-Saint-Auban.

M. Nesty indique que des audits techniques sont en cours pour mieux gérer les sirènes d'alerte.

M. Carraz signale qu'Arkéma continue à travailler sur la problématique des sirènes relais.

M. Sacher précise qu'en cas d'alerte, il est important que le plan communal de sauvegarde (PCS) soit mis en œuvre. Ce plan existe ici, il permet de relayer l'alerte et compléter sa gestion au niveau communal. Il serait intéressant qu'au moment du test d'audibilité proposé par la préfecture, le volet alerte du PCS soit également activé.

La mairie de L'Escale souhaite qu'un relais à l'alerte soit mis en place sur la commune, même s'il y a peu de personnes directement impactées dans des habitations.

#### INTEGRATION D'UNE NOUVELLE ENTITE SUR LE SITE

M. Carraz expose les projets d'Arkema sur la cession de la branche chlore de l'entreprise à une nouvelle entité, Amarante, filiale du groupe suisse Klesch. Cette idée a été exposée en comité central d'entreprise le 23 novembre dernier ; un nouveau CCE doit se terminer le 2 février, les réponses sont attendues pour cette date.

Il ne devrait pas y avoir d'impact sur les activités ni sur l'organisation du travail. Le site de Saint-Auban reste Arkema, Amarante sera intégrée pour la fabrication et l'expédition du PVC pâte. L'ensemble des services support de la plate-forme reste sous pilotage Arkéma, le directeur des opérations internes (DOI) reste Arkéma.

Le CHSCT contrôlera le contrat de plate-forme.

L'entité « Amarante Saint-Auban » serait rattaché à l'exploitant « Amarante Lavéra ».

Pour la Direccte, la plate-forme deviendra un site multi-exploitant.

Le PPI de site intégrera les activités d'Amarante.

Les salariés indiquent qu'ils resteront vigilants s'il existe un projet de réduction d'effectif touchant à la sécurité.

M. Carraz répond que ce projet permettra au contraire de stabiliser l'activité sur le site jusqu'en 2015.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### COPRESIDENCE

M. Martellini estime que le CLIC pourrait être présidé uniquement par le sous-préfet.

Mme Vincheneux indique au contraire que Mme la Préfète souhaite que la coprésidence soit maintenue, au regard des caractéristiques particulières de ce territoire et du travail concerté que l'Etat et les collectivités mènent sur ce sujet.

M. Martellini n'y voit pas d'inconvénient.

La réunion est close à 15h20.

Les co-présidents du CLIC

Patrick MARTELLINI  
Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban



Valérie VINCHENEUX  
Secrétaire générale  
Sous-Préfecture de Forcalquier

